

LISTE DES EPREUVES ET LEURS COEFFICIENTS**I. CONCOURS PROFESSIONNEL****I.1. PARTIE ECRITE** : coefficient 50

EPREUVE	COEFFICIENT
Epreuves communes	
Français (dissertation, commentaire ou résumé de texte)	15
Connaissances militaires et professionnelles	15
Connaissances générales	10
Anglais	10

I.2. PARTIE ORALE ET PRATIQUE : coefficient 35

EPREUVE	COEFFICIENT
Entretien avec le jury	
Sujet d'actualité ou d'intérêt particulier	10
Aptitude physique	
Marche d'endurance de 8 kms	05
Tir au fusil	05
Course de 1000 mètres	05
Parcours du combattant	05
Grimper de corde	05

I.3. NATURE DES EPREUVES ECRITES :**I.31. Français :**

Cette épreuve, d'une durée de quatre (04) heures, consiste en une composition portant sur un sujet d'intérêt général faisant appel, à propos d'une question simple, à la culture, au jugement et à l'aptitude du candidat à s'exprimer avec ordre et clarté. La connaissance de l'orthographe, les qualités d'expression, la clarté et l'élégance du style seront prises en considération pour la cotation de cette épreuve.

Toute note inférieure à 05/20 dans cette matière est éliminatoire.

I.32. Connaissances militaires et professionnelles :

Cette épreuve de quatre (04) heures consiste en une série de questions du niveau du certificat interarmées et du Diplôme d'Aptitude Professionnelle permettant de vérifier le niveau de connaissance des candidats.

I.33. Connaissances générales :

Cette épreuve d'une durée d'une (01) heure trente (30) minutes consiste en un questionnaire à choix multiples portant sur le degré de culture et de connaissances générales des candidats.

I.34. Anglais :

D'une durée de deux (02) heures, l'épreuve comporte un thème et une version.

I.4. NATURE DE L'ÉPREUVE D'ENTRETIEN AVEC LE JURY :

Les candidats tirent au sort, un sujet d'actualité ou d'intérêt particulier, parmi un nombre de questions supérieur à celui des candidats à interroger à chaque séance. Ils disposent d'un temps de préparation de trente (30) minutes.

La note à attribuer par le jury de l'épreuve orale d'entretien (trois officiers choisis par le Haut Commandant de la Gendarmerie) tiendra compte :

- du comportement de l'intéressé (présentation, clarté, précision et logique de l'exposé et des réponses aux questions posées ainsi que des qualités particulières manifestées au cours de l'épreuve).
- du potentiel du candidat, avec l'examen de son dossier.

I.5. NATURE DES ÉPREUVES PHYSIQUES :

I.51 PRESENTATION DES ÉPREUVES :

I.511. Marche d'endurance :

Marche de 08 kilomètres sur piste ou route ne comportant pas de dénivelée importante effectuée en tenue de combat avec fusil et sac de huit (08) kilogrammes.

I.512. Tir au fusil :

A l'issue de la marche se terminant au pas de tir, les candidats effectueront immédiatement un tir au but de dix (10) cartouches à deux cents (200) mètres sur la silhouette d'homme à genoux. Le tir s'effectue en position couchée, avec l'arme détenue par le candidat pour la marche.

Aucun tir d'essai n'est permis.

La cotation est de deux points par impact.

I.513. Course de 1000 mètres :

L'épreuve de 1000 mètres s'effectue au stade en tenue de sport.

I.514. Grimper à la corde :

L'épreuve consiste à grimper cinq (05) mètres de corde à l'aide des bras seulement. Elle s'effectue en tenue de sport.

I.515. Parcours d'obstacles :

L'épreuve consiste à franchir les obstacles d'un parcours d'obstacles militaire.

I.52. COTATION DES ÉPREUVES PHYSIQUES :

« HOMMES »

NOTE	1000m	8KM LOURD	P.O.	GRIMPER CORDE LISSE 05m	
				(BRAS SEULS)	(BRAS JAMBES)
20	3' 00"	45' 00"	3' 15"	6"50	12" 00
19	3' 05"	46' 00"	3' 20"	7"00	13" 00
18	3' 08"	47' 00"	3' 25"	7"50	14" 00
17	3' 12"	48' 00"	3' 30"	8"00	15"00
16	3' 15"	49' 00"	3' 35"	8"50	16" 00
15	3' 19"	50' 00"	3' 40"	9"00	17" 00
14	3' 22"	51' 00"	3' 45"	9"50	18" 00
13	3' 25"	52' 00"	3' 50"	10"00	19" 00
12	3' 28"	53' 00"	4' 15"	10"50	20" 00
11	3' 31"	54' 00"	4' 20"	11"00	21" 00
10	3' 35"	55' 00"	4' 25"	11"50	22" 00
09	3' 40"	56' 00"	4' 30"	12"00	23" 00
08	3' 45"	57' 00"	4' 40"	13"00	24" 00
07	3' 50"	58' 00"	4' 50"	14"00	25" 00
06	4' 00"	59' 00"	5' 00"	15"00	26" 00
05	4' 10"	60' 00"	5' 10"	16"00	27" 00
04	4' 20"	61' 00"	5' 20"	17"00	28" 00
03	4' 30"	62'00 "	5' 30"	18"00	29" 00
02	4' 35"	63' 00"	5' 40"	19"00	30" 00
01	4' 40"	64' 00"	5' 50"	20"00	31" 00
00	-	-	-	-	-

NB : - En cas de performance intermédiaire, prendre celle immédiatement inférieure.

« DAMES »

NOTE	1000m	8KM LOURD	P.O.	GRIMPER CORDE LISSE 05m	
				(BRAS SEULS)	(BRAS JAMBES)
20	4' 15"	49' 00"	3' 35"	10"00	24" 00
19	4' 19"	50' 00"	3' 40"	10"50	25" 00
18	4' 22"	51' 00"	3' 45"	11"00	26" 00
17	4' 25"	52' 00"	3' 50"	11"50	27"00
16	4' 28"	53' 00"	4' 15"	12"00	28" 00
15	4' 31"	54' 00"	4' 20"	13"00	29" 00
14	4' 35"	55' 00"	4' 25"	14"00	30" 00
13	4' 40"	56' 00"	4' 30"	15"00	31" 00
12	4' 45"	57' 00"	4' 40"	16"00	32" 00
11	4' 50"	58' 00"	4' 50"	17"00	33" 00
10	5' 00"	59' 00"	5' 00"	18"00	34" 00
09	5' 10"	60' 00"	5' 10"	19"00	35" 00
08	5' 20"	61' 00"	5' 20"	20"00	36" 00
07	5' 30"	62'00 "	5' 30"	21"00	37" 00
06	5' 35"	63' 00"	5' 40"	22"00	38" 00
05	5' 40"	64' 00"	5' 50"	23"00	39" 00
04	5' 45"	65' 00"	6' 00"	24"00	40" 00
03	5' 50"	66'00 "	6' 10"	25"00	41" 00
02	5' 55"	67' 00"	6' 20"	26"00	42" 00
01	6' 00"	68' 00"	6' 30"	27"00	43" 00
00	-	-	-		

NB : - En cas de performance intermédiaire, prendre celle immédiatement inférieure.
 - P.O. « Dames » : - obstacles supprimés : plots, table irlandaise, mur d'assaut et fosse. – Pour les échelles de corde et de rail, le mur d'escalade : monter et descendre.

Tout candidat ayant une moyenne inférieure à cinq (05) à l'ensemble des épreuves est éliminé.

II. CONCOURS DIRECT

II.1. PARTIE ECRITE : Coefficient 90

EPREUVES COMMUNES	COEFFICIENTS 40	DUREES
Culture générale	15	4 heures
Culture juridique	15	4 heures
Connaissances générales en sécurité	10	3 heures
Epreuves spécifiques ou différenciées		
Option sciences		
	25	
Epreuve dans la spécialité du candidat	15	4 heures
Langue	10	2 heures
Option lettres		
	25	
Epreuve dans la spécialité du candidat	15	4 heures
Langue	10	2 heures

PARTIE ORALE ET PRATIQUE : Coefficient 35

EPREUVE	COEFFICIENT
Entretien avec le jury	
Sujet d'actualité ou d'intérêt particulier	10
Aptitude physique	
Course de cent (100) mètres	05
Course de mille (1000) mètres	05
Grimper à la corde	05
Saut en longueur et en hauteur	05
Lancer de poids (05 kg pour hommes / 04 kg pour femmes)	05

II.2/ NATURE DES EPREUVES ECRITES

II.21/ EPREUVES COMMUNES AUX CANDIDATS

II.211 – Culture générale

Cette épreuve d'une durée de quatre (04) heures, consiste en une composition portant sur un sujet d'intérêt général faisant appel, à propos d'une question simple, à la culture, au jugement et à l'aptitude du candidat à s'exprimer avec ordre et clarté. La connaissance de l'orthographe, les qualités d'expression, la clarté et l'élégance du style seront prises en considération pour la cotation de cette épreuve.

II.212 – Culture juridique

Cette épreuve d'une durée de quatre (04) heures, consiste en une composition portant sur un sujet de droit faisant appel, à propos d'une question simple, à la culture du candidat sur ses connaissances juridiques.

II.213 – connaissances générales en sécurité

Cette épreuve d'une durée de trois (03) heures, consiste en un questionnaire à choix multiples ou un sujet de réflexion pour apprécier le niveau de connaissances des candidats dans le domaine de la sécurité en général.

II.22/ EPREUVES SPECIFIQUES OU DIFFERENCIEES

II.221 - OPTION SCIENCES

II.2211 – Spécialité

D'une durée de quatre (04) heures, l'épreuve comprend selon la spécialité des exercices, problèmes ou sujets de réflexion.

II.2212 – Langues

D'une durée de deux (02) heures, l'épreuve comporte un thème et une version.

II.222 OPTION LETTRES

II.2221 Spécialités

D'une durée de quatre (04) heures, l'épreuve comprend, selon la spécialité, des sujets de réflexion, commentaire, thème et version ;

II.2222 Langue

D'une durée de deux (02) heures, l'épreuve comporte un thème et une version.

II.3 NATURE DE L'EPREUVE D'ENTRETIEN AVEC LE JURY

Les candidats tirent au sort un sujet d'actualité ou d'intérêt particulier, parmi un nombre de questions supérieur à celui des candidats à interroger à chaque séance. Ils disposent d'un temps de préparation de trente (30) minutes.

La note à attribuer par le jury de l'épreuve orale d'entretien (trois officiers choisis par le Haut Commandant de la Gendarmerie) tiendra compte :

- ✓ du comportement de l'intéressé (présentation, clarté, précision et logique de l'exposé et des réponses aux questions posées ainsi que des qualités particulières manifestées au cours de l'épreuve).
- ✓ du potentiel du candidat, avec l'examen de son dossier.

II.4 NATURE DES EPREUVES PHYSIQUES

II.41 PRESENTATION DES EPREUVES

II.411 Course de 100 m : L'épreuve de 100 mètres s'effectue au stade en tenue de sport,

II.412 Course de 1000 m : L'épreuve de 1000 mètres s'effectue au stade en tenue de sport,

II.413 Grimper à la corde : L'épreuve consiste à grimper cinq (05) mètres de corde à l'aide des seuls bras.

II.414 Saut en hauteur : L'épreuve de saut en hauteur s'effectue au stade en tenue de sport,

II.415 Saut en longueur : L'épreuve de saut en longueur s'effectue au stade en tenue de sport,

II.416 Lancer de poids : L'épreuve de lancer de poids s'effectue au stade en tenue de sport.

II.42 - COTATION DES EPREUVES PHYSIQUES

COTATION EPREUVES PHYSIQUES CONCOURS DIRECT

« HOMMES »

Note/20	100m	1000m	Hauteur	Longueur	Poids 05 kg	Grimper corde lisse 05m (Bras seuls) (Bras jambes)
20	11" 0	3' 00"	1m 67	6m 00	12m 00	06" 0
19	11" 2	3' 02"	1m 65	5m 90	11m 80	06" 5
18	11" 3	3' 5"	1m 63	5m 80	11m 60	07" 0
17	11" 4	3' 8"	1m 61	5m 70	11m 40	07" 5
16	11" 5	3' 10"	1m 59	5m 60	11m 20	08" 0
15	11" 6	3' 12"	1m 57	5m 50	11m 00	08" 5
14	11" 7	3' 15"	1m 55	5m 40	10m 80	09" 0
13	11" 8	3' 18"	1m 53	5m 30	10m 60	09" 5
12	11" 9	3' 20"	1m 51	5m 20	11m 40	10" 0
11	12" 0	3' 25"	1m 49	5m 10	11m 20	10" 5
10	12" 2	3' 30"	1m 47	5m 00	10m 00	11" 0
09	12" 4	3' 35"	1m 45	4m 90	09m 80	11" 5
08	12" 6	3' 40"	1m 43	4m 80	09m 60	12" 0
07	12" 8	3' 45"	1m 41	4m 70	09m 40	13" 0
06	13" 0	3' 50"	1m 39	4m 60	09m 20	14" 0
05	13" 2	3' 55"	1m 37	4m 50	09m 00	5m
04	13" 4	4' 00"	1m 35	4m 40	08m 80	4m
03	13" 6	4' 05"	1m 33	4m 30	08m 60	3m
02	13" 8	4' 10"	1m 31	4m 20	08m 40	2m
01	13" 9	4' 15"	1m 29	4m 10	08m 20	1m
00	-	-	-	-	-	-

NB : En cas de performance intermédiaire, prendre celle immédiatement inférieure.

COTATION EPREUVES PHYSIQUES CONCOURS DIRECT

« DAMES »

Note/20	100m	1000m	Hauteur	Longueur	Poids 03 kg	Grimper 05m (Bras seuls) (Bras jambes)
20	13"6	4' 10"	1m 43	5m 00	09m 50	12"0
19	13"8	4' 15'	1m 41	4m 80	0m 30	12"5
18	13"9	4' 20"	1m 39	4m 70	09m 10	13"0
17	14"0	4' 25"	1m 37	4m 60	08m 90	13"5
16	14"1	4' 30"	1m 35	4m 50	08m 70	14"0
15	14"2	4' 35"	1m 33	4m 40	08m 50	14"5
14	14"4	4' 40'	1m 31	4m 30	08m 30	15"0
13	14"6	4' 45"	1m 29	4m 20	08m 10	15"5
12	14"8	4' 50"	1m 27	4m 10	07m 90	16"0
11	15"0	4' 55 "	1m 25	4m 00	07m 70	17"0
10	15"1	5' 00"	1m 23	3m 90	07m 50	18"0
09	15"2	5' 05"	1m 21	3m 80	07m 30	19"0
08	15"4	5' 10"	1m 19	3m 70	07m 10	20"0
07	15"6	5' 15"	1m 17	3m 60	06m 90	21"0
06	15"8	5' 20"	1m 15	3m 50	06m 70	5m
05	15"9	5' 25"	1m 13	3m 40	06m 50	4m
04	16"0	5' 30"	1m 11	3m 30	06m 30	3m
03	16"1	5' 35"	1m 09	3m 20	06m 10	2m 5
02	16"2	5' 40"	1m 07	3m 10	05m 90	2m
01	16"4	5' 45"	1m 05	3m 00	05m 70	1m 5
00	-	-	-	-	-	-

NB : En cas de performance intermédiaire, prendre celle immédiatement inférieure.

Tout candidat ayant une moyenne inférieure à cinq (5) à l'ensemble des épreuves est éliminé.
Le nombre d'essais est limité à trois (03) pour les sauts (longueur et hauteur) et le lancer de poids.

III. CONCOURS SUR TITRE

III.3 NATURE DE L'ÉPREUVE D'ENTRETIEN AVEC LE JURY

Les candidats tirent au sort un sujet d'actualité ou d'intérêt particulier, parmi un nombre de questions supérieur à celui des candidats à interroger à chaque séance. Ils disposent d'un temps de préparation de trente (30) minutes.

La note à attribuer par le jury de l'épreuve orale d'entretien (trois officiers choisis par le Haut Commandant de la Gendarmerie nationale) tiendra compte :

- ✓ du comportement de l'intéressé (présentation, clarté, précision et logique de l'exposé et des réponses aux questions posées ainsi que des qualités particulières manifestées au cours de l'épreuve) ;
- ✓ du potentiel du candidat, avec l'examen de son dossier.

III.4 NATURE DES ÉPREUVES PHYSIQUES :

III.41 PRESENTATION DES ÉPREUVES :

III.411 Course de 100 m : L'épreuve de 100 mètres s'effectue au stade en tenue de sport,

III.412 Course de 1000 m : L'épreuve de 1000 mètres s'effectue au stade en tenue de sport,

III.413 Grimper à la corde : L'épreuve consiste à grimper cinq (05) mètres de corde à l'aide des seuls bras.

III.414 Saut en hauteur : L'épreuve de saut en hauteur s'effectue au stade en tenue de sport,

III.415 Saut en longueur : L'épreuve de saut en longueur s'effectue au stade en tenue de sport.

III.416 Lancer de poids : L'épreuve de lancer de poids s'effectue au stade en tenue de sport.

III.42 COTATION DES ÉPREUVES PHYSIQUES (IDEM AVEC II.42)